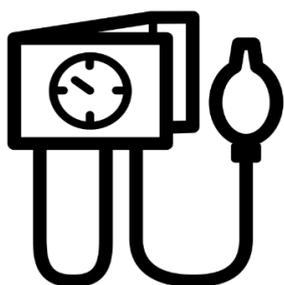


Votre suivi médical du diabète

Tension artérielle, poids

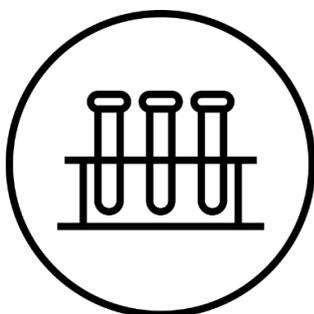


Quoi ? Faire le point sur son alimentation, son activité physique, la tension artérielle, la glycémie, le traitement...

Quand ? Tous les 3 mois (à chaque consultation).

Qui ? Votre médecin traitant et/ou diabétologue, cardiologue.

Dosage HbA1c (hémoglobine glyquée)



Quoi ? Mesurer le taux moyen de sucre dans le sang au cours des 3 derniers mois.

Quand ? Tous les 3 mois.

Qui ? Sur prescription du médecin traitant et/ou du diabétologue en laboratoire d'analyses.

Bilan rénal



Quoi ? Dépister les complications rénales. Dosages: créatinine sanguine et microalbuminurie.

Quand ? Au moins une fois par an.

Qui ? Prescription du médecin traitant et/ou diabétologue, néphrologue.

Bilan lipidique

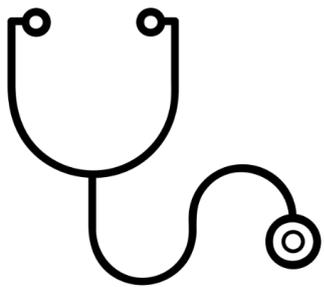


Quoi ? Mesurer les graisses du sang pour évaluer le risque de complications cardiovasculaires. Dosages : cholestérol et triglycérides.

Quand ? Au moins une fois par an.

Qui ? Sur prescription du médecin traitant et/ou du diabétologue. Le laboratoire d'analyses de biologie médicale.

Bilan cardiologique



Quoi ? Dépister d'éventuelles maladies cardiaques Electrocardiogramme complété d'un test à l'effort. Un bilan plus approfondi en fonction des résultats des lipides sanguins.

Quand ? Au moins une fois par an.

Qui ? Le cardiologue, médecin qui étudie le cœur et traite des maladies cardiovasculaires.

Examen du fond de l'œil



Quoi ? Dépister d'éventuelles atteintes de la rétine. Rétinographie (photographie du fond d'œil).

Quand ? Au moins une fois par an.

Qui ? Vous pouvez directement consulter un ophtalmologue (sans l'intermédiaire du médecin traitant et/ou diabétologue). Ce spécialiste est chargé du traitement des maladies de l'oeil. Le dépistage par rétinographie peut être réalisé par un orthoptiste (indiqué pour les patients âgés de moins de 70 ans sans rétinopathie diabétique connue).

Bilan dentaire



Quoi ? Dépister d'éventuelles lésions des dents et de la gencive.

Quand ? Au moins une fois par an

Qui ? Consultation directe. Le dentiste, spécialiste des dents et des gencives.

Examen des pieds



Quoi ? Vérifier la sensibilité et l'état des pieds (éventuelles lésions ou plaies) examen des pieds, test au monofilament.

Quand ? Au moins une fois par an.

Qui ? Diabétologue, pédicure –podologue (pour une prise en charge préventive et curative).

Il est recommandé d'effectuer tous vos examens dans le même laboratoire d'analyses médicales, afin de garder une trace des précédents et d'en suivre l'évolution.